Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 45 (1998)
Heft: 10

Artikel: La politique extérieure est un des instruments principaux
Autor: Reinmann, Eduard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-369069

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Promotion de la paix et de la stabilité, le pilier de notre sécurité

La politique extérieure est un des instruments principaux

rei. La collaboration internationale a succédé à l'âge de la confrontation. Une manière englobante de penser détermine nos agissements à une grande échelle. Les frontières du pays ne marquent plus qu'un territoire. Depuis longtemps par contre, elles ne sont plus un obstacle pour la collaboration outre frontières. A l'échelle mondiale, ce développement contribue de manière décisive à assurer la paix, une grande chance pour notre pays de s'engager plus activement que par le passé dans la politique extérieure, car la politique de sécurité relève en majeure partie de la politique extérieure. On peut aussi prétendre, dans le sens contraire, que la politique extérieure est l'instrument principal de la politique de sécurité.

Déjà dans son rapport 90, le Conseil fédéral citait expressément, comme cinquième but de la politique de sécurité de la Suisse, la contribution à la stabilité internationale, particulièrement en Europe, parce que notre sécurité dépend de plus en plus de ce qui nous entoure. Par une contribution à la stabilité internationale, la Suisse pouvait aider à résoudre une série de problèmes relevant de la politique de sécurité, en collaboration avec d'autres Etats. Une collaboration active, visant à assurer la paix, à surmonter les crises et à apaiser les conflits, représente un signe de solidarité qui garantit la sécurité aussi pour la Suisse.

Depuis la publication du rapport 90 sur la politique de sécurité, les rapports internationaux se sont intensifiés et approfondis dans les domaines politique, économique et social. Comme tout autre pays au monde, la Suisse est touchée plus ou moins intensivement par des événements qui se jouent au-delà de nos frontières. Notre pays ne peut pas se soustraire à cet état de choses. Pensons seulement à l'afflux de réfugiés et de requérants d'asile, à la sensibilité du marché des matières premières et aux éruptions turbulentes de la conjoncture et des prix entraînées par les interdépendances économiques.

Notre pays est aussi mis à contribution, aussi bien moralement que matériellement, pour porter secours dans des zones de combat, de conflit ou de disette. La Suisse est en outre fidèle à une tradition profondément enracinée, qui consiste à offrir ses bons services diplomatiques et à défendre les droits de l'homme.

Promouvoir et assurer la paix

Si la Suisse veut remplir avec succès son rôle dans la communauté des peuples, elle doit exercer activement une politique de paix. Ce faisant, elle doit d'abord donner la priorité à toute contribution visant à un ordre stable de paix et de sécurité pour toute l'Europe et visant aussi à approfondir l'idée et l'action de solidarité. Des possibilités s'offrent par exemple dans les milieux proches de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), du Conseil d'Europe, de l'Union européenne (UE), de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et de l'OTAN. Par le truchement de la collaboration au développement et à l'entraide humanitaire, la Suisse devrait fournir des efforts propres à améliorer les rapports entre Etats, même au-delà des limites européennes. Il serait aussi possible de participer à des mesures susceptibles de maintenir la paix, telles celles que prend l'ONU ou l'OSCE (bérets bleus, bérets jaunes, observateurs). Citons aussi la participation à des pourparlers multilatéraux pour le désarmement, la lutte contre l'expansion des armes ABC et une politique visant à la diminution de l'exportation d'armes. Depuis de nombreuses années, la Suisse s'est fait une bonne réputation en se profilant dans le domaine de l'aide internationale en cas de catastrophes.

La politique extérieure est aussi la politique économique

Si l'on considère les problèmes de ce monde en les réduisant à l'essentiel, on ne peut pas s'empêcher de constater que la grande partie d'entre eux sont engendrés par l'économie. Les prétentions territoriales et celles qui visent au pouvoir ont le plus souvent un fond de caractère économique et les conflits ethniques trouvent souvent leur source dans une situation économique peu propice. Les guerres civiles se nourrissent de prétentions économiques. Si l'on remonte aux origines d'un flux migratoire, on y trouve la plupart du temps des sources économiques. Exprimé en des termes plus rudes, la puissance et la force économiques, au même titre que l'argent, régissent notre monde. Et partout où il s'agit de puissance économique, plus d'une veste blanche se souille.

Sac à dos en toile

bleu foncé,
offrant beaucoup de place,
3 poches extérieures.

Prix Fr. 34.–

Calculatrice solaire de table

belle et pratique,
avec touches en gomme
et grand display,
noire, 10×14 cm

Prix Fr. 15.–

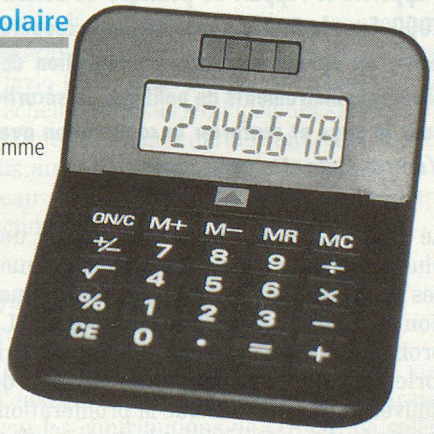

Commandes:
Union suisse pour la protection civile
Case postale 8272, 3001 Berne,
Téléphone 031 381 65 81, Fax 031 382 21 02

La politique économique extérieure peut être utilisée comme instrument de paix et de sécurité. Par politique économique extérieure, on entend l'influence qu'exerce l'Etat ou une communauté d'Etats sur le trafic international de biens, de services, de capitaux ou de personnes. L'objet de la politique économique extérieure consiste à mettre en place et, aujourd'hui avant tout, à diminuer le nombre des obstacles qui vont à l'encontre de l'économie internationale. L'importance du commerce international se précise si l'on sait qu'en 1997, la Suisse a importé pour 129 milliards de francs de marchandises et de services alors qu'elle en a exporté pour 144 milliards de francs. L'importation et l'exportation, au même titre que le commerce et le progrès, sont les forces motrices qui apportent la prospérité économique, le travail, le pain quotidien, le confort, la joie, la paix et la sécurité.

Promouvoir et... empêcher consciemment

La Suisse est devenue consciente de cet état de choses. Elle exerce, sous la coordination de l'Office fédéral de l'économie extérieure (OFEE), une politique active d'économie extérieure. Pour faire ressortir les points forts actuels, signalons l'intégration au marché européen, l'Organisation mondiale du commerce (OFC), la promotion du développement économique en Europe centrale et orientale et dans les pays méditerranéens, puis le dialogue Nord–Sud, et il faut entendre avant tout ici la collaboration au développement dans le tiers-monde.
Ce dynamisme dosé n'est cependant pas tout à fait désintéressé. La politique économique extérieure que dicte la politique de sécurité comprend notamment l'assise de la zone économique suisse, l'amélioration des possibilités d'accès au marché ainsi que l'approvisionnement de la Suisse dans des situations extraordinaires, en collaboration avec l'approvisionnement économique du pays (la revue «Protection civile» s'en est fait l'écho). Les commandes d'importance internationale représentent une sécurité pour l'avenir d'un système de marché mondial ouvert, pour l'intensification de la collaboration économique internationale et pour l'appui qu'on donnera aux conventions internationales visant à résoudre ou à éviter les conflits économiques.
La nouvelle loi sur le matériel de guerre (LMG) que le Parlement fédéral a votée en décembre 1996, ainsi que l'ordonnance y relative du 1er avril 1998, sont une contribution pour la paix mondiale. Ces actes législatifs règlent l'exportation du matériel de guerre et des biens d'importance stratégique. Avec leur mise en vigueur, l'organe compétent pour les contrôles du matériel de guerre a passé du Secrétariat général du DDPS à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) sis dans le Département fédéral de l'économie publique. Depuis le 1er avril 1998, l'OFAEE est l'organe central compétent pour toute autorisation en rapport avec le contrôle des biens concernés par la LMG, la loi sur la protection des biens et la loi sur l'énergie atomique, à l'exception des combustibles nucléaires.

La Suisse au service de la paix

- Participation à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- Engagement pour les droits de l'homme
- Promotion du droit international humanitaire
- Maîtrise des armements et désarmement
- Coopération au développement
- Aide humanitaire
- Aide en cas de catastrophe
- Collaboration économique internationale
- Approvisionnement économique du pays
- Protection de la population
- Défense nationale
- Béret bleus, bérets jaunes
- Partenariat pour la paix de l'OTAN
- Lutte contre le crime organisé
- Echanges culturels
- Protection de l'environnement

Le conseiller fédéral Ogi présente la future politique de sécurité

La sécurité par la coopération

Réd. Le conseiller fédéral Adolf Ogi a présenté le 14 septembre, à Berne, les lignes d'action politiques du Conseil fédéral sur lesquelles s'appuiera le rapport de politique de sécurité 2000. Sous le titre «La sécurité par la coopération», on entend améliorer l'intégration des différents instruments de politique de sécurité dans le pays et renforcer la coopération avec d'autres Etats et organisations.

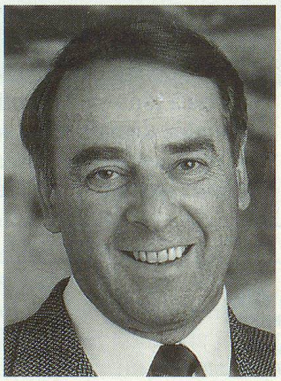

Le chef du DDPS a brossé le tableau des plus importantes modifications survenues ces dernières années au niveau de la situation en matière de politique de sécurité. La probabilité d'une menace militaire aurait fortement diminué pour faire place à de nouveaux risques, tels que la prolifération, la criminalité organisée et la guerre informatique. Il deviendrait toujours plus difficile, pour un Etat comme la Suisse, de faire cavalier seul face aux problèmes liés à la sécurité. Il s'agirait donc d'accroître la participation aux efforts internationaux qui sont déployés en vue de pallier les dangers de ce genre. Selon le conseiller fédéral Ogi, la neutralité ne devrait être ni dépouillée de sa substance ni érigée en un mythe, mais devrait être traitée avec souplesse et de manière adaptée à la situation. En outre, il ne serait pas question que la Suisse adhère à l'OTAN.
Le chef du DDPS a affirmé que les structures de la défense générale devaient être remplacées par un vaste système de sécurité facilement adaptable. L'armée, la politique extérieure et la politique économique, la protection de la population, l'information et l'informatique, ainsi que la sécurité intérieure constitueraient toujours les instruments propres à la politique de sécurité du pays. Parmi ces éléments, le conseiller fédéral Ogi estime que la plus grande nécessité de réforme existe manifestement à l'armée et à la protection de la population.
A l'avenir, la mission confiée à l'armée se divisera, comme par le passé, en trois parties: la défense, la sauvegarde des conditions d'existence, la promotion de la paix et la gestion des crises. Le chef du DDPS a cependant souligné que l'objectivité de chaque mission devait être réexaminée et adaptée à la situation. Ainsi, les contributions de l'armée à la promotion de la paix et à la gestion des crises devaient être élargies. En outre, l'obligation générale de servir et le système de milice devraient être en principe maintenus. Le conseiller fédéral Ogi a toutefois annoncé que de nouveaux modèles de services sont actuellement à l'étude pour certaines fonctions.